

Département du GERS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



Pays d'Armagnac

Extrait du registre des Délibérations du Comité Syndical du 30 novembre 2020

Date de la convocation
25/11/2020

Nombre de délégués	21
Nombre de présents	20
Nombre d'excusés	1
Nombre de procurations	0
Vote	
- POUR	20
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

07/12/2020

Et publication le

07/12/2020

Date d'affichage

07/12/2020

L'an deux mille vingt et le trente novembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de Nogaro sous la présidence de M. Michel GABAS.

Présents : M. BARSACQ Franck, BEYRIES Philippe, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, CAMAZZOLA Robert, DESJARDINS Lionel, DUBOS Patrick, DUCLAVE Jean, TUMÉLÉRO Hélène (suppléante de DUPRONT Didier), ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, MAURAS Marie-Claude, MELIET Nicolas, NETO Barbara, THIEUX-LOUIT Véronique, TINTANÉ Isabelle, TOUHE-RUMEAU Christian

Excusé : M. BOISON Maurice

Procuration :

A été nommé **secrétaire de séance** :

M. Jean DUCLAVE

Délibération N°14 – 30/11/2020 - 7.10.3

Nature de l'acte : 7.10.3

Participation adhésion CNAS M. Hugues DEREYMEZ

Monsieur Le Président rappelle que Monsieur DEREYMEZ Hugues est recruté au PETR Pays d'Armagnac depuis le 18 mai 2020 pour 30 % de son temps de travail, les 70 % restants sont consacrés à la Mairie de Nogaro.

Par son employeur principal, la Mairie de Nogaro, Monsieur BERETMEZ Hugues bénéficie d'une adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Afin de régulariser cette adhésion, Monsieur Le Président propose de participer à la cotisation au prorata des heures travaillées au PETR Pays d'Armagnac soit 30%.

Ouï l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 20 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention:

- de verser à la mairie de Nogaro une participation CNAS au prorata des heures travaillées au PETR Pays d'Armagnac soit 30 %
- autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois
et an susdits,
Pour extrait conforme,

**Le Président,
M . Michel GABAS**

